

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Mardi 19 mars 2024

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président :

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de présents : 10
- Nombre de votants : 10
- Convocation du Comité de Gestion le : 19/03/2024
- Convocation distribuée le : 19/03/2024
- Affichage du compte-rendu le : 02/04/2024

PRÉSENTS :

- M. LAURENT Pascal, Mme POYDENOT Monika, M. RIFF Matthieu M. SAPIRSTEIN Gilles et Mme SCHINDLER Brigitte, membres désignés par le Conseil Municipal
- Mme BALTHAZARD-LORRAIN Marie, Mme GARCIA VELERDAS Sonia, Mme SIMONAIRE Carole et Mme BORGABELLO Charline, représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. LEPRIVEY Franck, directeur de l'école élémentaire de Mouzimpré, Mme LAURENT Sylviane, directrice de l'école Jacques Prévert, Mme BERTOZZI Barbara, directrice de l'école d'application du centre et Mme BALLIET Manon, directrice de l'école Galilée

EXCUSÉS :

- M. QUESTE Loïc, représentant de l'Éducation Nationale,
- M. LIESENFELT Alain, Maire de Dommartemont
- Mme GAINEL Florence, directrice de l'école Delaunay
- Mme KLING Tatiana, représentante des parents d'élèves de l'école Prévert

Pour Extrait,

Michel BREUILLE


Le Président



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Mardi 19 mars 2024

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président :

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de présents : 10
- Nombre de votants : 10
- Convocation du Comité de Gestion le : 19/03/2024
- Convocation distribuée le : 19/03/2024
- Affichage du compte-rendu le : 02/04/2024

PRÉSENTS :

- M. LAURENT Pascal, Mme POYDENOT Monika, M. RIFF Matthieu M. SAPIRSTEIN Gilles et Mme SCHINDLER Brigitte, membres désignés par le Conseil Municipal
- Mme BALTHAZARD-LORRAIN Marie, Mme GARCIA VELERDAS Sonia, Mme SIMONAIRE Carole et Mme BORGOBELLO Charline, représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. LEPRIVEY Franck, directeur de l'école élémentaire de Mouzimpré, Mme LAURENT Sylviane, directrice de l'école Jacques Prévert, Mme BERTOZZI Barbara, directrice de l'école d'application du centre et Mme BALLIET Manon, directrice de l'école Galilée

EXCUSÉS :

- M. QUESTE Loïc, représentant de l'Éducation Nationale,
- M. LIESENFELT Alain, Maire de Dommartemont
- Mme GAINEL Florence, directrice de l'école Delaunay
- Mme KLING Tatiana, représentante des parents d'élèves de l'école Prévert

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Débat sur le rapport d'orientation budgétaire - DOB
- Note de synthèse : classe des découvertes 2024 – indemnité de surveillance

ÉCHANGES ET POINTS DIVERS

- Inscriptions scolaires et demandes de dérogation scolaire :
 - Dates de demandes de dérogation scolaire
 - Date de la commission de dérogation scolaire
 - Information sur les demandes de dérogation hors commune pour la rentrée de septembre 2024

- dates des fêtes d'école
- Point informatique (M Laurent Pascal)

M Le Président prend la parole et il indique que pour la rentrée de septembre 2024 les demandes de dérogation hors commune ne pourront être acceptées (autres communes vers Essey). Les demandes hors secteur (au sein même de la commune) seront étudiées minutieusement au cas par cas. Mme POYDENOT précise que pour les demandes hors commune, seuls les regroupements de fratrie pourront éventuellement être acceptés.

Il continue en évoquant les travaux de l'allée Roland Garros : les travaux devaient avoir lieu en juillet/août 2024, mais cela va être décalé à cause du passage du réseau de chauffage urbain.

Le réseau urbain sera fait fin 2024 et les travaux de voirie ensuite, concrètement la rentrée se fera sans travaux et après les vacances de la Toussaint les travaux commenceront pour une durée de 6 mois.

La métropole viendra rencontrer les équipes éducatives et les parents d'élèves afin de discuter de l'aménagement urbain devant les écoles (parking, végétalisation, récupération des eaux pluviales, etc.)

Il explique ensuite qu'il va y avoir un aménagement de la rue Roger Bérin lors des heures d'entrée et sortie de classe : une période test sera faite après les vacances de printemps et jusqu'à la fin de l'année scolaire : fermeture de la rue aux voitures devant l'école car de nombreuses incivilités ont été constatées. La fermeture sera entre 8h15 et 8h45, et 16h15 et 16h45, avec aménagement de la rue avec du mobilier adéquat (barrières).

Le vendredi 29 mars présentation du futur trolley : la place de la République sera totalement fermée à la circulation, les parents seront prévenus par message ONE.

La place de République sera également fermée le vendredi 19 avril pour le marché de printemps.

M. Le Président revient sur un article de presse paru le 21 février dernier dans l'ER. Il souhaite préciser qu'à aucun moment il n'a eu à « se justifier » ou commenter le droit de grève des enseignants. Bien loin de lui l'idée de le faire... au contraire !

M Le Président quitte la séance et il laisse la présidence de la séance à M Laurent et Mme Poydenot.

Le compte-rendu du 23 novembre 2023 est validé.

M Laurent fait lecture des excusés et des pouvoirs.

Il est rappelé que les pouvoirs ne peuvent être donnés qu'aux parents d'élèves ou aux membres élus de la Caisse des Ecoles.

M Laurent prend la parole concernant le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**.

Introduction :

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la présentation au Comité de la Caisse des Ecoles d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux membres du Comité :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'établissement

- de débattre de ses orientations pluriannuelles
- de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement.

Pour mémoire, la Caisse des Ecoles d'Essey-lès-Nancy, établissement public communal, est chargée de développer des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires ou maternelles de la ville.

Le présent rapport d'orientations budgétaires ne présentera aucun caractère décisionnel, mais préfigurera les priorités du budget primitif dont le projet sera présenté au Comité de Gestion le 6 avril prochain.

La tenue du débat d'orientations budgétaires sera constatée par une délibération du Comité destinée à permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Dans ce cadre, seront présentées :

- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

1-L'analyse de la situation financière :

Sauf régularisations comptables à intervenir après réception de la balance tenue par le comptable public, le budget de la Caisse des Ecoles devrait afficher une progression d'environ 12 %, en volume, en 2022 (après + 26 % en 2021). Nonobstant cette dynamique, le niveau des dépenses de l'établissement demeure toutefois nettement inférieur à son niveau de référence d'avant-crise (environ 58.400 € de réalisations en 2022 contre 82.877,94 € en 2019).

Plus précisément, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à environ 58.383 € en 2022 (contre 52.146 € en 2021), pour 58.821 € de recettes, hors excédent reporté (contre 52.070 € en 2021).

L'évolution soutenue du budget de l'établissement s'explique principalement par la reprise progressive des séjours en classes de découverte, dont le contexte sanitaire empêchait la réalisation. Ainsi, si l'école d'application du Centre avait préféré l'ouverture de crédits pour l'organisation de sorties plus courtes, l'école élémentaire de Mouzimpré a repris l'organisation des classes de découverte. Au final, près de 20.000 € de crédits ont été mobilisés au titre des activités de découverte (prestations de transport comprises), sur 26.900 € de crédits ouverts.

L'évolution des charges de l'établissement aurait pu être plus conséquente si, s'agissant des charges à caractère général, la majorité des postes de dépenses (fournitures scolaires, prestations de transport...) n'avait pas été réduite pour tenir compte de la baisse de fréquentation des établissements scolaires (de 700 à 685 élèves à la rentrée 2021-2022).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ACCUEILLIS DANS LES ÉCOLES

Année scolaire	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nbre d'élèves	695	707	728	700	685	690

Pour mémoire, s'agissant des subventions aux coopératives scolaires, la participation par élève a été maintenue en 2022 au même niveau que les exercices précédents.

Hors participations des familles et des coopératives scolaires à l'organisation des sorties, les recettes de la Caisse des Écoles ont surtout été constituées de subventions communales, dont :

- 3.960 € de participation de la commune de Dommartemont pour l'accueil dans les établissements scolaires municipaux de 12 élèves (contre 16 élèves l'exercice précédent) ;
- 43.000 € de subvention de la commune d'Essey-lès-Nancy, ajustée pour préserver l'équilibre financier de l'établissement (contre 42.520 € l'exercice précédent).

L'étude plus détaillée de la situation financière de l'établissement laisse, au final, apparaître un solde financier excédentaire d'environ 438,13 € à la clôture de l'exercice, hors reprise du résultat de l'exercice précédent. Disposant d'un excédent antérieur reporté de 4.194,66 € et du versement d'un acompte sur subvention dès le début de l'exercice, l'établissement n'a pas besoin de dégager de trésorerie supplémentaire. La ville d'Essey-lès-Nancy peut ainsi ajuster sa subvention d'équilibre pour atteindre la neutralité du résultat de l'établissement et réallouer les crédits excédentaires à d'autres politiques publiques (17 % de la subvention d'équilibre ont pu ainsi être réalloués).

2-Les orientations budgétaires :

Même si le budget de la Caisse des Écoles demeure modeste, celui-ci sera profondément affecté par le contexte inflationniste (5% d'inflation estimé en 2023). La ville d'Essey-lès-Nancy, également frappée par une revalorisation sans précédent des tarifs de l'énergie et une dégradation de son épargne, n'est plus en mesure d'apporter à l'établissement le même concours financier qu'en 2019.

Ainsi, dans le cadre de l'effort collectif consenti par les services municipaux et les partenaires institutionnels subventionnés par la ville, le projet de budget de la Caisse des Écoles proposera de réduire le montant forfaitaire de fournitures scolaires par élève de 35 € en 2022 à 30 € en 2023.

Cette mesure devrait rester exceptionnelle et la participation municipale pourrait être revue à la hausse les années suivantes, selon l'évolution économique et financière conjoncturelle.

En revanche, le budget prévoit de financer l'organisation de deux séjours en classe de découverte (contre un seul en 2022), en doublant l'enveloppe dédiée.

S'agissant des financeurs, la commune de Dommartemont a d'ores et déjà été appelée à acquitter une participation par élève plus importante au titre de l'exercice 2023, soit 500 € par élève contre 330 € aujourd'hui. Pour mémoire, les contributions moyennes sollicitées par les communes de l'agglomération en cas de scolarisation d'enfants d'autres communes dans leurs établissements s'établissent en moyenne à 395 € pour un élève en élémentaire et 1.200 euros pour un élève en maternelle.

Le budget sera plus difficile à respecter compte tenu, par ailleurs, d'une progression du nombre d'élèves attendu à 690 en 2022/2023 et 715 en 2023/2024.

Il est rappelé, enfin, que le budget de l'établissement continue de totaliser près de 2.500 € de créances impayées, pour des titres émis sur les exercices 2011 à 2020, qu'il conviendra de régulariser progressivement (admissions en non-valeurs notamment).

Mme Balthazard demande pourquoi la commune ne fait pas payer le prix réel (800€) d'un enfant scolarisé à Essey à la commune de Dommarthemont. M. Laurent répond que les communes ont convenu conjointement d'y parvenir par paliers.

Mme Bertozzi intervient pour préciser que certes la mairie a fait l'effort de passer de 30€ à 32€ par élèves pour les achats de fournitures mais il faut bien prendre en compte l'inflation pour les écoles (par exemple l'achat de papier : la ramette est passée de 4€ à 7€ actuellement) et elle s'inquiète d'un budget qui reste en berne.

Concernant la classe de découverte, Mme Bertozzi indique que pour son école le séjour n'est pas si long et si loin que cela, mais reste quelque chose d'important pour les enfants.

Mme Bertozzi évoque ensuite le sujet d'actualité relatif à l'idée de faire porter un uniforme aux élèves. Elle ne peut pas accepter que cette dépense vienne grever le budget d'autres projets importants pour les enfants comme par exemple, la classe de découverte ou celui des dépenses relatives aux fournitures scolaires, il va falloir faire des choix. La question est lancée mais elle n'a pas de réponse dans l'immédiat.

M Laurent explique que la commune fait l'effort financier de revenir et d'atteindre le niveau précédent progressivement concernant la subvention donnée par la mairie pour les dépenses de fournitures scolaires. Il précise que les subventions aux associations ont subi également une diminution et que celles-ci augmenteront également par palier. Le budget de la collectivité reste encore impacté par de fortes augmentations (coût de l'énergie par exemple, inflation sur les matières...).

M Laurent indique qu'il n'y a rien de décidé pour les classes de découverte, l'idée est de permettre la discussion pour l'instant.

Mme Poydenot intervient et elle souhaite ajouter que la problématique des classes de découverte n'est pas uniquement un souci financier mais c'est aussi une réticence des parents à faire partir leur enfant. L'idée était venue d'un échange en Caisse des Ecoles : réduire le temps et la distance de la classe de découverte, permettrait peut-être de convaincre les familles.

M Leprivey indique que la problématique à l'école de Mouzimpré n'est pas la même qu'à l'école du Centre. Cela fait 2 ans qu'il est compliqué d'avoir tous les enfants inscrits en classe de découverte. Il constate "un clientélisme" de la part des parents : ils ne répondent pas au téléphone, ils ne justifient pas la non-présence de leur enfant en classe, ils considèrent que l'école est facultative, ils prennent des libertés, ils ne font pas part de leur crainte, etc. Le motif donné par les parents pour ne pas inscrire leur enfant en classe de découverte est "raisons personnelles". Pour l'année 2024, il y aurait 15 enfants qui ne partiraient pas (7 en 2023), il y aurait donc 34 élèves inscrits.

Mme Balthazard-Lorrain indique que pour certaines familles, il est inenvisageable que leur enfant dorme en dehors de la maison depuis le COVID. Les familles ont peur de ne plus avoir le contrôle sur leur enfant. En tant que parent d'élèves, elle a essayé de convaincre certaines familles mais cela ne fonctionne pas, la réponse est que les parents sont libres de choisir pour leur enfant, ils sont les seuls à éduquer leur enfant. Dans les textes, il est bien spécifié que les voyages scolaires ne sont pas obligatoires, ils ne peuvent pas être imposés même s'ils font partie du projet d'école.

M Leprivey répond que pour une sortie d'une journée, il n'y a pas de demande d'autorisation aux familles mais pour un séjour il le faut, donc si les parents ne sont pas d'accord, l'école ne peut rien faire.

Il indique également que les messages sur ONE rendent très individuels le rapport à la famille, alors que le site auparavant de l'école permettait une communication avec l'ensemble des familles.

La mairie se propose d'aider M Leprivey : faire une réunion avec les parents réticents, contacter les familles par ONE, passer par les parents d'élèves pour les convaincre, faire une action auprès de la Maison de la Parentalité, proposer des témoignages d'anciens élèves et parents, partager des photos du séjour afin de donner envie aux enfants, faire intervenir la FOL pour présenter le centre (photos, vidéos), proposer aux 2 écoles de partir ensemble... Il faut tenter...

M Leprivey souhaiterait acter le maintien des classes de découverte 2025 en Caisse des Ecoles. Mme Demetz indique que les classes de découverte 2025 doivent être planifiées au plus tard d'ici l'été. Le maire ne souhaite pas que ces séjours soient plus courts, mais pourquoi pas changer d'endroit, si nous trouvons la même qualité de prestation, et l'opportunité de faire partir les deux écoles en même temps. A étudier.

Concernant l'école du centre, Mme Bertozzi indique qu'il n'y a que 2 enfants qui ne partiront pas en classe de découverte cette année. Le constat n'est pas le même.

La Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconnaît par son vote avoir débattu des principales orientations budgétaires.

Mme Poydenot présente la délibération concernant l'indemnité de surveillance - classe de découverte 2024.

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes organisatrices de classes de découverte peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois éléments :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962, venant en déduction du montant global de l'indemnité
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4,57€
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du SMIC.

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédant celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de découverte 2024, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier de 31,36 € calculé comme suit :

Avantage en nature (200 % du SMIC horaire)	23,30 €
Forfait journalier	4,57 €
Travaux supplémentaires	26,79 €
Indemnité journalière brute	54,66 €
Déduction des avantages en nature	- 23,30 €
Indemnité journalière nette	31,36 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour en classe de découverte du 25 mars au 29 mars 2024 pour l'école d'application du centre et du 15 avril au 19 avril 2024 pour l'école de Mouzimpré conformément à la proposition ci-dessus.

Mme Poydenot précise que cette délibération n'est qu'une proposition, elle sera soumise au prochain vote du conseil municipal le 25 mars.

L'ensemble des membres donne un avis favorable pour la fixation de l'indemnité de surveillance des enseignants partant à la classe de découverte 2024.

Infos et points divers :

Mme Lanzoni informe les membres de la Caisse des Ecoles des dates de demande de dérogation scolaire :

→ HORS SECTEUR du lundi 18 mars au vendredi 29 mars 2024

→ HORS COMMUNE du lundi 8 avril au vendredi 19 avril 2024

Concernant les demandes de dérogation HC, M Le Maire a bien précisé qu'elles ne pourraient être acceptées, seules les demandes de regroupements de fratrie seront étudiées au cas par cas.

Elle informe également de la date de la commission de dérogation scolaire - Mme Poydenot avec les directeurs d'école-, le vendredi 17 mai 2024 (15h45 pour l'école du centre et l'école de Mouzimpré et 16h45 pour Prévert/Delaunay et Galilée)

Mme Lanzoni propose aux directeurs d'école d'informer les membres de la date de leur fête d'école et de préciser le déroulé.

M Leprivey prend la parole : la fête de l'école de Mouzimpré aura lieu le vendredi 28 juin, à 15h00 spectacle des enfants, 16h30 kermesse organisée par l'association de parents d'élèves et les parents volontaires, puis barbecue pour finir la journée.

Mme Bertozzi indique que la fête de l'école du centre aura lieu le jeudi 4 juillet, idée du thème des JO avec kermesse, jeux et le soir une auberge espagnole. Cela est encore en discussion.

Mme Balliet informe que la fête de l'école Galilée aura lieu le vendredi 14 juin sur le temps scolaire comme l'an dernier : spectacle, vente de gâteaux.

Mme Laurent informe également que la fête de l'école Prévert aura lieu le vendredi 14 juin à la salle Maringer, spectacle avec un goûter.

M Laurent informe les directeurs d'école qu'il est important de communiquer les besoins en matériel aux services techniques dès à présent.

Pour l'école Delaunay, cela est encore en discussion d'équipe éducative.

Point informatique (M Laurent)

M Laurent explique qu'il a un Plan pluriannuel d'investissement en information dans les écoles sur 6 ans, il a commencé en 2020 et finira en 2025, ce plan est doté de 120 000 € en investissement.

Il précise qu'il y a 8 328 € de report de 2023 sur 2024 et 33 532 € de proposés au vote du budget 2024 soit un total de 41 860 € d'investissement en matériel informatique pour 2024.

Voici les dotations prévues sur 2024 (les besoins peuvent évoluer)

-Ecole du centre : 1 ENI avec un ordinateur de pilotage de l'écran pour 4 000 € + remplacement de bornes WIFI pour 2 300 € + renouvellement de postes informatiques pour 3 424 €

Mme Bertozzi précise que les bornes WIFI ont été remplacées l'an dernier.

-Ecole de Mouzimpré : acquisition d'une classe mobile pour 9 000 € (valises avec tablettes et ordinateur pilote) + installation du système de filtrage internet pour 2 000 € + renouvellement de postes informatiques pour 7704 €.

-Ecole Delaunay, Galilée et Prévert : remplacement de bornes WIFI (meilleures performances)

Dans le budget il est prévu également 4 000 € pour remplacer un TBI par un ENI dans une école + 1 684 € pour le renouvellement d'une classe mobile + 252 € sans affectation.

Pour information, voici le prévisionnel pour 2025 :

-Ecole de Mouzimpré : prévu un ENI supplémentaire + remplacement de 2 ordinateurs portables

-Ecole du centre : remplacement de 4 ordinateurs portables

-Ecole Delaunay, Galilée et Prévert : remplacement d'un ordinateur portable par école

Mme Balthazard-Lorrain se fait le porte-parole de l'école Delaunay, il avait été demandé au dernier conseil d'école l'éventualité d'avoir un vidéoprojecteur avec un ordinateur pour la classe de PS. Mme Poydenot précise que c'est une demande de mise à disposition par la mairie.

Mme Balliet explique qu'il est parfois compliqué d'aller à l'école Delaunay pour faire des photocopies couleurs pendant le temps de midi vu que les enseignantes n'ont pas les clés de l'école. M Leprivey précise qu'il est possible de demander à M lung des services techniques de programmer la clé afin qu'elle ouvre l'école Delaunay.


Mme Bertozzi demande s'il serait possible d'avoir 1 ou 2 panneau(x) d'affichage. M Laurent se charge de voir avec les services techniques

Elle pose également la question concernant le recyclage des toners de l'imprimante, elle n'arrive pas à récupérer le code SIRET afin de valider le contrat avec la société COLIBI et l'entreprise prévue ne vient pas récupérer les toners. M Leprivey propose de partager les coordonnées de la personne qui vient à l'école les récupérer une fois par an.

Fin de la séance à 18h42.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,


Le Président

